

**Arrêté interpréfectoral 2020/SG/634 du 17 septembre 2020
portant prorogation du mandat des membres du conseil de gestion
du parc naturel marin de Mayotte**

**Le Préfet de Mayotte
Délégué du Gouvernement
en matière d'action de l'État en mer
et**

**Le Préfet de La Réunion
Délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer
dans la zone maritime du sud de l'océan Indien**

Vu le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;

Vu le décret n° 2005-1514 du 6 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

Vu l'arrêté préfectoral conjoint n° 480 du 25 juin 2012 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°13030 du 29 septembre 2015 portant modification de la composition du conseil de gestion du parc naturel marin de Mayotte ;

Vu l'arrêté interpréfectoral N°992/SG/2017 du 11 septembre 2017 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 29 septembre 2015 portant modification de la composition du conseil de gestion du parc naturel marin de Mayotte ;

ARRESENT

Article 1er

Le mandat des membres du conseil de gestion est prorogé jusqu'au 29 septembre 2021 compte-tenu des élections départementales en mars 2021.

Le renouvellement des membres du conseil de gestion devra survenir le 29 septembre 2021 au plus tard.

Article 2

Le préfet de Mayotte, le préfet de La Réunion, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer dans la zone maritime sud de l'océan Indien, et le directeur de l'office français de la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

A Mayotte, le

17 7 SEP. 2020

Le Préfet de Mayotte

Jean-François COLOMBET

A Saint-Denis, le

17 7 SEP. 2020

Jacques BILLANT